

LES DETERMINANTS DE LA TRANSITION DU SECTEUR INFORMEL VERS LE SECTEUR FORMEL : LA TRANSITION DES TONTINES AUX ETABLISSEMENTS DE MICROFINANCE DE PREMIERE CATEGORIE

André KADANDJI¹ et Geneviève Lionelle NGA OWONA ESSOMBA²

Résumé : l'objet de notre travail est l'analyse des différents déterminants de la transition du secteur informel vers le secteur formel notamment le passage des tontines au statut d'Etablissement de Microfinance de première catégorie. Pour ce faire nous avons utilisé une démarche qualitative. Les outils de la collecte des données sont : le guide d'entretien, adressé aux différents responsables des Etablissements de Microfinance de première catégorie, l'interview et la revue documentaire. L'analyse montre que la crédibilité, la réglementation et le respect des règles sont des facteurs qui expliquent le plus le phénomène de transition. Par ailleurs, nous avons ressorti à partir de l'analyse de contenu l'importance des facteurs notamment : la sécurisation des fonds ; la solidarité et l'entraide auprès des différents membres dans un cadre formel.

Mots clés : tontines ; Microfinance ; formel ; informel

Abstract: Our work aims to analyze different determinants of the transition from the informal sector to the formal sector, in particular the transition from tontines to 1st category microfinance institutions. We used a qualitative approach to do this. We started from observations, theories and some works to say that there are several sources of motivation that explain the change of tontines to the formal sector. The data collection tools are: the interview guide, addressed to the various heads of microfinance institutions of the 1st category, the interview and the documentary review. The results of the analysis suggest that credibility, regulation and respect of rules are the variables that most explain the transition phenomenon. In addition, there are variables that prove to be significant. We could highlight from our analysis of content including: securing funds; solidarity and mutual aid to the various members in a formal setting. This type of initiative must be encouraged as it contributes in one way or another to the process of financial inclusion.

Keys Words : tontine; Microfinance; formal; informal

¹ Membre du CIREP de l'Université Catholique Saint Jérôme de Douala - Cameroun et du LARES de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal, email : kadandji@gmail.com ; Tel : +237 696475542

² Membre du CIREP de l'Université Catholique Saint Jérôme de Douala - Cameroun

1. Introduction

Tous les pays, même les plus industrialisés, ont connu des pratiques traditionnelles de mobilisation de l'épargne et de crédit comme celle que l'on observe aujourd'hui, dans la plupart des pays africains et les pays en développement (Lelart, 2002). L'opérationnalisation de ces méthodes traditionnelles ont été différentes les unes des autres. Nombreux sont des travaux en occurrence celui de Servet (1996) qui montre à suffisance la diversité de ces pratiques informelles notamment celles des tontines. Les pratiques tontinières s'assimilent à un ensemble d'activités qui ne sont pas réglementées par une autorité monétaire centrale ou par un marché monétaire Central (Masini, 1995). Les tenants de la répression financière associent donc la naissance et le développement du secteur informel, à l'inaccessibilité des populations aux produits financiers des banques.

Au Cameroun, la finance informelle est fortement ancrée dans la culture des populations (Adams et Fichett, 1994). Elle se pratique en circuit fermé entre des personnes qui se connaissent ; ce qui rend mineurs les problèmes d'asymétrie d'information. L'argent ne circule qu'au sein des groupes relativement restreints. Les prêts étant de courtes durées, contribuent efficacement au financement de l'activité économique au sein des familles (Bouman, 1995). L'épargne, étant l'une des sources de l'extension de ce phénomène ; occupe une place importante dans ce secteur non réglementé. L'accès au financement est également une motivation de la croissance de la finance informelle. Le sentiment de vulnérabilité qui caractérise les individus évoluant en marge des services financiers classiques, fait d'ailleurs parti du moteur de cette pratique. Les individus mettent un point d'honneur à épargner afin d'être capable de gérer des événements imprévus.

Une étude menée en 2016 par le ministère des finances, montre que plus de 60% de la population camerounaise préfère épargner dans les tontines, plutôt que de se confier aux Etablissements de Microfinances, alors que son univers est assez risqué du fait de son caractère informel. Les risques peuvent être les suivants : les risques de détournements des fonds collectés ; les risques de faillite de l'association.

L'absence d'une réglementation formelle est source de controverse, dans la sécurisation de l'épargne et le respect des engagements au sein des tontines. Cependant les activités pratiquées dans ces associations sont non recensées ; exercées avec peu de capital et beaucoup de main-d'œuvre non qualifiée. Par ailleurs le risque est une notion inhérente à toute relation financière (Bouman et Servet, 1995). Il est d'ailleurs plus prononcé au niveau des pratiques informelles car elles ne disposent pas de règles encadrées par une autorité crédible. Il n'en demeure pas moins que les associations tontinières font face à de nombreuses limites au fil des années. Les mentalités des membres évoluent, ce qui contribue à la dégradation du caractère de solidarité. Le taux d'insolvabilité de la part des adhérents prêteurs a accru, en plus que les prêts sont de courtes durées (Lelart, 2002). L'allocation des ressources est peu optimale, ce qui caractérise une faible accumulation du capital. Quant à la circulation de monnaie, elle ne peut être qu'une monnaie fiduciaire ou manuelle (Lelart, 2002). Tout prêt doit être remboursé à échéance de peur de cesser leurs opérations. En outre il se trouve une incapacité ou impossibilité de donner les informations comptables demandées par les organisations financières; ce qui cause un problème de traçabilité des opérations ou transactions financières (Servet, 1995).

Des relations entre les tontines et les banques sont nées suite à ces nombreuses limites (Lelart, 1996). La plupart des partisans des pratiques informelles disposent des comptes dans lesquels ils versent leur excédent de cotisation, dans le souci de la sécurisation de l'épargne. La relation se trouve dès lors limitée dans une certaine mesure. Elle ne permet pas aux

tontines de jouir de toutes les prérogatives à cause de leur statut, d'autant plus que les difficultés de trésoreries deviennent leur quotidien. Les différents obstacles auxquels les tontines font face, ne les contraignent pas à transiter vers le secteur formel, en devenant des microfinances dans le souci d'un encadrement véritable et la conservation du noyau associatif ?

La mutation des tontines vers le statut d'Etablissement de Microfinances est le principal enjeu soulevé dans notre travail de recherche. Les associations tontinières se trouvent dans l'incapacité de répondre aux préoccupations de leurs membres suite à leurs différentes limites. Les partisans des pratiques informelles souhaitent être encadrées dans le souci d'une meilleure gestion, qui pourrait à la fois satisfaire leurs membres et les conduire davantage à la pérennité (Lelart, 2002). La transition est donc un atout majeur pour la souveraineté de l'association. L'Etablissement de Microfinance contrairement à la finance informelle est encadré par des institutions crédibles et fiables. Le nouveau statut impose une transparence dans leur mode de gouvernance et une traçabilité des opérations, ce qui est donc contraire au mode de fonctionnement des tontines (Servet, 1996).

La problématique est celle des déterminants de la transition des tontines vers le statut d'Etablissement de Microfinance. Une étude exploratoire est faite dans le but de comprendre pourquoi les tontines transitent du secteur informel vers le formel et deviennent des Etablissements de microfinance en contexte Camerounais.

Pour cela ; nous avons orienté notre recherche autour de la question suivante : « Quels sont les facteurs explicatifs de la mutation des tontines au statut d'Etablissement de Microfinance de première catégorie ? ». Les facteurs explicatifs mis en exergue par Lelart (2002) et Dieter (1996) sont les suivants : la recherche de la visibilité par les différents membres, la recherche du profit, la meilleure gestion du risque de contrepartie. De ce qui précède, nous formulons la proposition suivante : *la recherche de la visibilité est un facteur qui influence la mutation des tontines vers le secteur formel*. Les mêmes auteurs ont également souligné que d'autres éléments contribuent à la mutation vers le secteur formel notamment le mode d'organisation, et l'encadrement de l'activité. Dans cette même perspective nous formulons la seconde proposition de recherche : *le mode d'organisation est un déterminant significatif du passage des tontines vers le secteur formel*.

L'option méthodologique, découlant du problème posé, nous invite à concevoir l'analyse de ce phénomène dans une perspective compréhensive et donc qualitative. La quantification des facteurs explicatifs est impossible, ainsi que leur intégration dans les comptes nationaux (Lelart, 1990). Nous allons constituer pour notre étude d'un échantillon des microfinances de première catégorie et de quelques associations tontinières. L'atteinte de notre objectif est guidée par les méthodes de collecte des données suivantes : l'interview, le guide d'entretien et la revue documentaire. Nous déterminons les variables et les indicateurs préalables afin de faire ressortir des facteurs indicatifs de la transition vers le secteur formel.

L'ossature de notre travail s'articulera en deux parties comportant chacune deux chapitres. La première partie est de manière générale consacrée au cadre conceptuel de notre étude notamment à l'Ancrage théorique de la transition du secteur informel vers le secteur formel. La seconde partie de notre analyse est consacrée aux **les** leçons du passage des tontines au statut d'Etablissement de Microfinance de première catégorie au Cameroun.

2. Le cadre théorique du passage de la finance informelle à la finance formelle

Les populations se sont pendant longtemps organisées entre elles, pour faire face collectivement à leurs besoins, pour se prêter les uns les autres au sein des associations qu'elles sont-elles mêmes constituées (Lelart, 2002). L'originalité de ces attitudes et de ces

comportements mutualistes se perçoit mieux quand on sait que les institutions financières classiques n'ont pas cherché à s'adapter à leurs besoins. L'ensemble de ces pratiques caractérisées d'informelles sont dotées de plusieurs limites. Le secteur offrirait un faible niveau de satisfaction aux besoins financiers de développement. Le système informel s'avère inefficace pour le financement des projets importants. L'épargne collectée est de courte durée et est redistribuée tout en étant limitée aux revenus des cotisations ce qui restreint la capacité de prêts. L'informel financier présente des limites, mais il n'en demeure pas moins qu'il continue de jouer un rôle important dans la collecte de l'épargne et le renforcement des capacités productives des populations pauvres. Lelart (2002) dit « Il faut donc libéraliser l'activité dans le cadre d'une réforme financière visant à améliorer les performances du secteur. »

2.1. Evolution du concept de Microfinance

L'effondrement des banques de développement a été enclenché par la réforme de la législation bancaire adoptée au cours des années 1970. La conséquence a été un ralentissement du financement du développement au profit de l'octroi de crédit à court terme, d'autant plus qu'elles n'avaient pas été préparées à cette évolution. Simultanément, la montée de la crise économique s'est traduite par une contraction des ressources extérieures avec la mise en œuvre des programmes d'ajustements structurels. Une aide budgétaire plus globale s'est peu à peu substituée à l'aide par projet (Lelart, 2002). La disparition de beaucoup de banques de développement était liée au fait qu'elles avaient peu de fonds propres, elles étaient sous-capitalisées et leurs ressources se sont raréfiées par la suite (Servet, 1995). En dépit de ce contexte, le principal reproche qu'on peut faire aux banques africaines est qu'elles sont inadaptées aux besoins de la population locale qui est d'autant plus à majorité analphabète.

Les institutions financières nationales préfèrent traiter des sommes importantes pour les dépôts et les crédits ; ce qui est hors de portée de la majorité des clients potentiels. Toutes ces limites montrent l'incapacité des banques à jouer le rôle d'intermédiaire financier efficace, car beaucoup d'agents sont discriminés par le système qui ne s'intéresse pas à la collecte locale des ressources mais au profit. En plus, on constate que les banques sont majoritairement concentrées dans les zones urbaines où les activités commerciales sont très développées et leur « sur-bancarisation » tient au fait que toutes les banques se concentrent sur la même clientèle. La mise en place d'un système financier qui puisse réellement répondre aux besoins des populations exclus de systèmes classiques financiers est primordiale.

L'innovation du secteur informel s'est d'abord manifestée à travers la création de la GRAMEEN BANK par son fondateur Mohamed YUNUS en 1976. Le but de son initiative a été de mettre sur pied avec l'intervention des banques, un système efficace d'encadrement des personnes exclus des services financiers classiques. La nouveauté qu'il apporte est une technique de garantie : le cautionnement solidaire. Le vocable « prêt » est obsolète. La primauté est orientée vers le crédit sur l'épargne. Mohammed YUNUS privilégie l'investissement sur la thésaurisation et prône le couplage des ressources privées et publiques. Le principe de fonctionnement est basé des petits crédits accordés à des femmes pauvres pour développer des activités génératrices de revenus, accordés pendant un an au taux de 20 % (Lelart, 2002). La formule repose sur un groupe qui s'est constitué au départ et qui va littéralement vivre jusqu'au remboursement (Morduch, 1990). La formule de fonctionnement tire ses sources du fonctionnement bancaire dans les pays du grand nord (Morduch, 1990). La pratique a un grand succès mais il n'en demeure pas moins que les systèmes mutualistes ont préexistés.

La finance informelle recouvre plutôt des pratiques d'épargne. Les tontines par exemple sont considérées davantage comme une incitation efficace à épargner or la microfinance parle de crédit.

La Microfinance recouvre un ensemble de pratiques mettant en relation un plus grand nombre de personnes. La Microfinance s'est institutionnalisée d'où le langage courant « institution de microfinance (IMF) ». Les deux changements vont bouleverser complètement le paysage financier (Germidis et Alli, 1991). Les secteurs dominants étaient le secteur formel (Banques) et le secteur semi formel (les coopératives ; les mutuelles d'épargne et de crédit) inspiré du modèle occidental.

La Microfinance améliore le niveau de bancarisation, en plus de lutter contre la pauvreté (Lheriau, 2009). En effet, il ressort de la définition donnée par le CGAP en 2012, que les institutions de Microfinances permettent de ramener dans le système financier ceux qui ne peuvent pas avoir recours établissements bancaires (Lheriau, 2005). Les Microfinances fournissent les services et l'assistance bancaire dont les populations ont besoin (Labie, 2009) et participent donc à rendre plus inclusifs les systèmes financiers. La Microfinance a également pour fonction de financer le tissu économique. Legerwood (1998) soutient que les Institutions de Microfinance ont pour missions : le financement de nouvelles entreprises et le développement des anciennes entreprises.

Le secrétaire général des Nations Unies KOFFI ANNAN en 2006 déclare qu'en résolvant les difficultés de financements auxquelles font face les microentreprises dans les pays en développement. Les Institutions de Microfinance constituent des catalyseurs de développement et même la création des emplois (Legerwood, 1998). La création d'emplois au niveau des entreprises individuelles semble négligeable. La combinaison du nombre total d'entreprises et de ménage clients financés par les Microfinances créent souvent beaucoup d'emploi pour d'autres. Les promoteurs doivent tenir donc compte de ces fonctions ainsi présentées dans le but d'atteindre les objectifs. La prise en compte des particularités des Microfinances est primordiale et ces dernières sont perçues tant dans leurs activités que dans leurs entités. La Microfinance constitue un outil d'inclusion financière. La cible de la Microfinance majoritairement des populations évoluant en marge des services financiers. Le succès de la Microfinance repose sur la maîtrise de ses spécificités de son activité.

La transition vers le secteur formel est associée à un changement et constitue le phénomène à comprendre dans notre cadre d'étude. Dans le souci de l'analyse du processus mutation nous avons convoqué certaines théories.

2.2. Théorie du changement et phénomène de transition vers le secteur formel

La théorie du changement nous permet de comprendre le phénomène de mutation des tontines vers le statut d'Etablissement de Microfinance. En effet la transition est un tout un sein d'une organisation et nécessite une planification préalable et un certain encadrement. Une finalité qui détermine le changement au sein d'une organisation doit être précisée. L'objet du changement peut être de tout ordre (charpentier, 2004) ; il peut naître de la mécontente entre les membres de l'organisation, de la divergence des opinions ou d'une nouvelle vision pour la continuité des activités du groupe. Le but visé par le phénomène de transition des tontines est celui de la pérennité de groupe (Lelart, 2002 ; Bouman ; 1995). La vision est celle du développement des activités qui doivent être encadrées par des normes plus crédibles suite à de nombreuses limites qui les caractérisent (Dieter ,1996). La stratégie serait de rendre compatibles les besoins des membres de l'association aux produits proposés par l'Etablissement financier nouvellement crée ; tout en se basant sur les principes de solidarité et d'entraide (Dieter ,1996).

Pour parler de changement, il faudrait l'existence d'une organisation. L'organisation est une collectivité d'individus qui interagissent et déterminent le climat de l'organisation. Les psychologues font largement la description de la dynamique du groupe dans les organisations en montrant comment les caractéristiques internes de l'organisation changent au gré des tensions internes résultant de l'interaction entre les acteurs. Nous pouvons citer : l'organisation du travail ; la stratégie (le changement peut découler d'une stratégie d'amélioration continue de l'organisation ou de l'entreprise) ; le système de gestion ; les outils et la culture organisationnelle (la culture organisationnelle peut favoriser l'émergence de type endogène dans laquelle le changement est considéré comme provenant des acteurs de l'organisation).

La prise en compte du contexte externe considère que les organisations sont des ensembles dynamiques qui évoluent dans le temps avec leur environnement. Les changements de l'environnement entraînent l'organisation dans un changement notamment : la législation et la réglementation ; la technologie, la concurrence ; la clientèle et les finances.

Autissier et Moutot (2003) utilisent deux critères pour caractériser les changements en plus des contingences internes et externes évoquées : le critère d'intentionnalité qui peut être volontaire ou imposé et le critère de temporalité qui peut être brutal ou progressif.

La spécificité de la théorie du changement est double. Elle fait la distinction entre les résultats escomptés et les résultats réels. Elle implique également que les participants se fixent un objectif final avant de se décider des modes d'actions pour y arriver. La théorie du changement ne peut être assimilée à une simple planification, dont elle constitue plutôt un travail préalable et complémentaire (Clark et Taplin, 2012).

2.3. La régulation comme catalyseur de la transition des tontines vers les secteurs formels

La régulation change de signification suivant que l'on l'emploie en français ou en anglais. « *Régulation* » (en anglais) renvoie essentiellement à la réglementation (en français) : un ensemble de règles applicables à un secteur d'activité, édictant pour les acteurs ou opérateurs de ce secteur, la conduite à tenir (Staschen, 1999). De Bernis fut le premier auteur à introduire le terme régulation en économie (Coriat, 1994), pour évoquer l'intervention des institutions au sein de l'économie. De Bernis défend l'exercice des forces essentiellement divergentes qu'il nomme « codes génétiques » au sein des sociétés capitalistes. Il fait ainsi référence aux caractères propres à la nature capitaliste de la société et de l'économie. Pour lui, l'intervention des institutions font converger les intérêts ou les comportements des acteurs capitalistes, par conséquent seul l'Etat peut orienter l'économie en y introduisant de nouveaux « codes » qui redéfiniront les objectifs des gants qui y opèrent (Coriat, 1994). L'intervention Etatique est la seule qui puisse aligner dans une économie capitaliste, les intérêts des différents acteurs et d'assurer l'équilibre économique. L'intervention d'institution, pour ajuster le comportement antagoniste des acteurs. La régulation permet essentiellement de pallier aux défaillances du marché ; prévenir le risque ; maintenir la stabilité du système, protéger l'épargne publique et lutter contre l'usure.

Le premier objectif de la régulation est de palier aux défaillances du marché (Decaria, 2011). Il ressort l'évolution du concept de régulation et que le marché fallait toujours à se réguler tout seul. Par conséquent, la régulation doit consister en un encadrement constant et non ponctuel des agents. Elle permet d'adopter des modes de fonctionnement favorables à l'équilibre du marché, et assurerait une allocation des ressources meilleures que celle que permet un marché régit par la concurrence.

La première préoccupation du régulateur est la stabilité du système, il doit donc anticiper sur les risques et les encadrer. La nécessité de prévenir le risque découle essentiellement de trois vecteurs à savoir : l'imperfection du marché, la croissance de l'activité et le risque symétrique. L'imperfection du marché vient de ce qu'aucun marché n'est parfait, l'intermédiation financière se caractérise par une forte asymétrie d'information qui pervertit le fonctionnement du marché et le prédispose à la faillite (Hayek, 1937). L'activité croît entre 2004 et 2008 de 40% et voit arriver de nouveaux acteurs et instrument financier (Labie, 2009), cette croissance apporte une nouvelle source de financement et aussi de nouveaux risques aux institutions de Microfinance. Des ratios de sécurité, des niveaux minimums de capitaux définissent des limites pour certaines activités. Le régulateur empêche que l'épargne ne soit complètement investie dans les activités spéculatives ou de transformation financière. Le régulateur dans la même perspective réduit les comportements des agents qui mettent en danger l'institution de Microfinance et ses clients.

La lutte contre l'usure est l'une des motivations qui guide le régulateur à intervenir sur le marché. Par conséquent il incombe au régulateur de veiller à son interdiction quant à sa pratique sur le marché. La régulation varie selon le secteur auquel il s'applique, il convient donc de se demander ce qu'il en est de cette nécessité dans le cadre des institutions financières notamment de la Microfinance. La nécessité d'encadrer la Microfinance fait aujourd'hui la quasi-unanimité (Chavez et Gonzales-Vegas, 1992). La régulation définit une vision dominante de ce que doit être une activité ainsi que les vecteurs par lesquels cette vision doit s'imposer à ses acteurs (Bedecarrats, 2009).

2.4. Les facteurs incitatifs de la transition des tontines vers le secteur formel

La finance non formelle se pratique à l'échelle locale et se compose d'activités financières directement accessibles, théoriquement à l'ensemble de la population. Le développement d'une organisation au sein de leurs propres normes (dans le sens des lois non écrites) est observé au travers les tontines. Malheureusement, ces associations tontinières rencontrent de nombreuses limites et certaines d'entre elles décident de transiter vers le secteur formel dans le souci de la pérennité.

Les établissements financiers font défaut ou il n'est possible de perfectionner ni adapter les organes financiers déjà en place aux caractéristiques du milieu, il devient intéressant de créer de nouvelles adaptées aux besoins. Hans Dieter (1996) décline plusieurs stratégies de perfectionnement institutionnel qui sont la réglementation ; l'intermédiation financière ; la gestion du risque de contrepartie la recherche de la visibilité ; l'encadrement des activités ; le mode d'organisation et la recherche du profit.

Les associations tontinières transitent vers un établissement donc l'organe d'encadrement est d'un niveau légal supérieur comme une banque ou une coopérative de crédit (Dieter, 1996). Ce pendant on retrouve des groupes d'aide mutuelle appartiennent toujours à leurs membres. Ils peuvent soit être des groupes financiers dont le premier objectif est l'intermédiation financière (associations d'épargne rotative ou non rotative ou des associations de crédit) ; soit des groupes non financiers dont l'intégration dans le secteur formel constitue un objectif secondaire. Les activités des groupes d'aide mutuelle sont souvent bien adaptées aux conditions locales et elles manquent de compétences techniques de réseaux et refinancement (Dieter, 1996).

La transition vise à renforcer la capacité financière des entités de base comme les groupements d'aide mutuelles et des organisations populaires. Leur possibilité et l'intérêt d'accéder au statut formel dépend d'un cadre légal et de la maturité financière et organisationnelle. Dans le pays sans cadre légal adapté pour les associations, elles peuvent

changer de statut et constituer une organisation financière semi – formelle (Microfinance) et l'enregistrer comme un organisme non bancaire (Dieter, 1996).

L'intermédiation financière comprend également des mesures mises en œuvre pour la modernisation des organisations financières non formelles et pour l'adaptation des structures banques (Banque mondiale ,1989). Le micro-crédit est un crédit de proximité (Lelart, 2002). La formule est souple, et adaptée aux besoins des personnes qui le sollicitent. Les besoins de ceux qui empruntent ne sont pas seulement un besoin d'argent, à des conditions ou selon des modalités qui peuvent varier beaucoup, voire à la demande. Les besoins peuvent être relatifs à d'autres services, qui sont habituellement associés au crédit. Lelart (2002) distingue critères trois qui accompagnent le micro-crédit et qui constituent, avec lui, la microfinance.

L'obtention de l'agrément est une contrainte dans l'exercice des activités en tant qu'institution financière. Elle doit donc avoir un siège social qui permettra de l'identifier en tant qu'IMF. L'encadrement des activités peut être une motivation de la transition vers le secteur formel. Les associations tontinières peuvent décider de devenir des institutions de Microfinance. Elles souhaiteraient que leurs affaires aient un champ d'action plus large et qu'elles soient prémunies contre différents risques.

L'organisation au sein de l'association devient différente lorsqu'elle change de statut. Les postes sont plus formels et les relations entre les membres sont redéfinies au travers de nouvelles responsabilités ; attribuées qui sont encadrées par des règles. L'emprunteur a besoin d'être conseillé pour une meilleure gestion de son crédit relatif à un projet, pour mieux tenir ses comptes, pour mieux prendre certaines décisions (Lelart ,2005). L'emprunteur a besoin des services d'accompagnement qui sont différents des services financiers mais qui doivent y être associés. Il est clair que les services d'accompagnement viennent de la finance informelle. Les membres de la tontine profitaient de chaque réunion pour échanger des informations et donner des conseils. Malgré la parenté évidente, la Microfinance est très différente de la finance informelle (Lelart ,2005). Elle se décèle à travers une importance accordée au crédit plutôt qu'à l'épargne, mais il ne s'agit plus de pratiques qui mettent en présence des personnes, on se retrouve dans une institution (Lelart ,2002).

3. Cadre méthodologique de l'analyse de la mutation des tontines en Etablissements de Microfinances au Cameroun

Nombreux sont les facteurs qui expliquent la transition des tontines du secteur informel vers le secteur formel. L'existence des institutions semi- formelles notamment les Microfinances est une preuve de la vitalité du secteur informel (Lelart, 2002). Il est donc judicieux à l'aide d'une étude exploratoire de déceler les différentes sources de motivations de cette mutation du secteur informel vers le secteur formel en contexte Camerounais.

La question de méthodologie s'impose naturellement au chercheur dans la mesure où le processus scientifique vise à produire une connaissance objective de la réalité observée. Il est question présenté la démarche méthodologique dans laquelle nous nous situons pour mener notre étude en précisant entre autre notre population, la méthode d'échantillonnage d'une part et d'autre part la mise en exergue des variables qui expliquent notre analyse.

Dans le cadre de notre travail nous avons retenu la méthode empirique ou non aléatoire pour la construction de notre échantillon. Pour cela, nous utilisons la méthode représentative par quota. Il s'agit d'une méthode d'échantillonnage non- aléatoire qui permet d'obtenir une certaine représentativité de la population étudiée. C'est ainsi que la population sera segmentée en fonction des critères définis à priori de telle sorte que chaque élément appartienne à un segment.

Notre travail de recherche porte sur deux cibles. D'une part les Etablissements de Microfinance de première catégorie qui étaient des tontines dans le passé pour mieux comprendre le phénomène. Un échange avec les différents responsables sera favorable pour enrichir notre étude. Ces Etablissements de Microfinance de première catégorie qui ont migré vers le statut formel disposent de toutes les caractéristiques nécessaires dont nous avons besoin ; rien de plus qu'un guide d'entretien nous permettra d'identifier les différentes sources de motivations de cette mutation. D'autre part à l'aide d'une interview nous allons interroger quelques tontines qui exercent encore dans la finance informelle ; pour connaître leurs différents freins à leur migration vers le statut formel.

Pour ce faire, nous avons identifié seize Etablissements de Microfinance de première Catégorie qui étaient des tontines dans le passé. Nous avons pu travailler avec huit EMF de première catégorie du fait de leur disponibilité. Cet échantillon se justifie par le non réceptivité et la réticence de huit autres. Les huit Etablissements de Microfinance de notre échantillon sont constituées de deux en réseaux et six indépendants. La collecte des données ayant servi à la réalisation de notre étude s'est déroulée sur la base d'une enquête. Nous avons effectué notre recherche dans la ville de Douala qui est la capitale économique du Cameroun. Nous avons rencontré huit responsables d'agence des EMF de première catégorie ainsi que les chargés de clientèle. La collecte d'informations a débuté le 14 mai et s'est achevée le 22 mai 2017.

L'entretien est mené à l'aide d'un guide correspondant à une liste de thèmes, de sujets ou de questions guides sur lesquelles l'enquêteur souhaite que l'interviewé réponde. Ce pendant l'enquêteur ne pose pas toutes les questions dans l'ordre dans lequel il a conçu son guide ou sous leur formulation exacte ; l'ordre de discussion n'est pas imposé.

Tableau 1:Récapitulatif des thèmes du guide d'entretien

THEME	OBJECTIFS	SOUS-THEMES
Identification de l'entreprise	L'objectif ici est d'avoir une certaine connaissance de l'entreprise	-Nombres d'années d'existence, -Type de tontines dans le passé, -le nombre d'agence disponibles -Origine du capital -le nombre d'employés par agence
Les différentes motivations de la migration vers le secteur formel	Le but recherché est de ressortir les différents facteurs qui ont influencé le phénomène de migration des tontines vers le secteur formel	-les déterminants de la transition du secteur informel le vers le secteur formel -la pertinence de la visibilité de l'association auprès de différents membres est un facteur de transition vers le secteur formel. -La particularité du mode d'organisation entant qu'un déterminant de la migration des tontines du secteur informel vers le secteur formel - la spécificité recherchée dans le secteur formel
Les autres déterminants	L'objectif est de connaître d'autres	Variables inconnues, propre en contexte

du passage vers le secteur formel	variables susceptibles d'avoir eu un impact sur la mutation des tontines vers le secteur formel	Camerounais
-----------------------------------	---	-------------

Sources : Par nos soins

Nous avons rencontré les chefs d'agence de huit Etablissements de Microfinances de première catégorie compte tenu du fait que leur direction générale ne se trouve pas dans la ville. La rencontre avait pour but de recueillir leur avis sur les différentes motivations de leur mutation vers le secteur formel. Concernant l'interview, nous avons recueilli des informations supplémentaires en interrogeant toutes les personnes susceptibles de nous les fournir notamment les chargés de clientèle et leurs trésoriers (deux) par agence. Nous avons par la suite interrogé les associations tontinières. La rencontre avait pour but de recueillir les avis supplémentaires au cas où les différents responsables auraient omis certaines informations sur les autres motivations de leur mutation vers le secteur formel d'une part. D'autre part rencontrer les responsables de quelques associations tontinières dans le but de connaître les différentes limites à leur accession vers le secteur formel.

Nous avons un tableau récapitulatif des différents entretiens opérés au près des dirigeants des Etablissements de première catégorie dans la ville de Douala.

Tableau 2: récapitulatif des différents entretiens

Microfinance	Fonction de l'interviewé	Durée de l'entretien	Méthode de collecte de donnés
Microfinance A	Dirigeant de l'agence	08 minutes	Prises de notes
Microfinance B	Dirigeant de l'agence	12 minutes	Prises de notes et enregistrements audio
Microfinance C	Dirigeant de l'agence	15 minutes	Prises de notes et enregistrements audio
Microfinance D	Dirigeant de l'agence	10 minutes	Prises de notes
Microfinance E	Dirigeant de l'agence	10 minutes	Prises de notes

Sources : Par nos soins

Nous avons pu travailler avec les résultats obtenus de cinq guides d'entretien exploitables sur les huit que nous avons effectués. Nos données ont collecté à l'aide des outils suivants : les prises de note et des enregistrements audio.

4. Présentation des résultats et analyse de contenu

Nous présentons les résultats obtenus de nos différents résultats. Notre guide d'entretien est divisé en trois thèmes que nous avons eu abordés lors de notre échange. Nous présentons l'identification des différents Etablissements de Microfinance sous forme de tableau récapitulatif.

Tableau 3: Identification des Etablissements de Microfinance

Etablissements de Microfinance	Une tontine ou un groupe de tontine	Nombre d'année d'existence	Origines du capital	Type de tontine dans le passé	Nombre d'agences	Nombre d'employés de l'agence
Microfinance A	Un groupe de tontine	20ans	Fonds propres	À l'enchère capitalisée	9	5
Microfinance B	Un groupe de tontine	20 ans	Fonds propres et subventions étrangères	À l'enchère non capitalisé	9	4
Microfinance C	Une tontine	50 ans	Fonds propres et réseaux	À l'enchère non capitalisée	7	4
Microfinance D	Une tontine	50 ans	Fonds propres et réseaux	À l'enchère non capitalisée	7	4
Microfinance E	Une tontine	15 ans	Fonds propres	À l'enchère capitalisée	5	4

Sources : Par nos soins

Le tableau ci- dessus met en exergue les différentes informations qui sont relatives à l'identification de l'Etablissement de Microfinance. Nous avons échangé avec 5 responsables des Etablissements de Microfinance. Il est donc important pour nous de savoir si l'Etablissement de Microfinance a été une association ou un groupe d'association dans le passé ; le nombre d'année d'existence de l'Etablissement de Microfinance ; l'origine du capital, le type de tontines qu'elle était avant sa transition, le nombre d'agence dont elle dispose et le nombre d'employés par agence.

Nous avons travaillé avec des différentes agences des Microfinances nommées A, B, C, D, et E. Nous avons deux Etablissements de Microfinance qui fonctionnent en réseau et trois qui sont indépendantes. Les Etablissements de Microfinance A et B étaient constituent d'un groupe de tontines qui se sont associées pour migrer vers le statut formel, et les autres d'une seule tontine. Les Etablissements de Microfinance en réseau tiennent leur capital de leurs fonds propres et des subventions de l'organe faïtier. Les tontines devenues des Etablissements de Microfinance de première catégorie étaient toutes des tontines aux enchères.

4.1. Les différentes motivations de la migration vers le secteur formel

Cette partie de notre travail nous permet de ressortir les facteurs de la transition au travers les avis des différents responsables. A la question de : quelles sont les facteurs qui vous ont incité à transiter vers le secteur formel ? Nous avons reçu les réponses comme celle du Responsable de l'Etablissement de microfinance A : *« Notre tontine gérait déjà assez de fonds et à un moment donné nous avons ressenti le besoin de sécurisation des fonds. Pour cela il nous fallait être une organisation plus crédible et plus fiable. Nous sécurisons nos fonds dans des institutions financières notamment les banques. Nous avons voulu à un moment donné être au contrôle nos toutes nos entreprises et être organisation formelle était*

la solution. Une réglementation plus adaptée plus révélait être nécessaire pour notre organisation. Nous avons souhaité que nos activités soient encadrées dans une certaine mesure.». L'entretien avec ce responsable nous révèle quelques facteurs incitatifs à la transition vers le secteur formel. Nous pouvons citer la sécurisation des fonds au travers la contribution aux parts sociales. Ensuite nous pouvons retenir la recherche de la crédibilité de la tontine auprès des différents membres. La recherche de la crédibilité permet à l'association tontinière gagner la confiance de ses différents membres pour qu'ils aient d'avantage un sentiment d'appartenance au groupe. Pour ce faire elle souhaite fonctionner dans un cadre légal. Le responsable souligne également que la réglementation est un aspect ayant contribué au désir de la transition. La réglementation se décline au travers l'encadrement de l'activité.

Le point de vue du responsable de l'Etablissement de Microfinance E, rejoint celui du responsable de l'Etablissement de Microfinance A sur certains aspects. Comme la tontine générait déjà assez de fonds et les membres ressentaient un besoin de sécurisation par le biais de certains placements. Il mentionne également que d'autres facteurs ont contribué à la transition notamment la recherche d'une certaine notoriété à travers la recherche de visibilité. Le respect des règles au sein de l'organisation se révèle être un facteur non négligeable. Le mode d'organisation à travers la réglementation est également un élément à souligner. Ceci peut être illustré à travers ces propos : *« Dans le passé nous avons été une tontine aux enchères, et nous disposions déjà assez de fonds qui circulaient au sein de l'association. Nous avons souhaité contrôler nos avoir et effectuer des placements pour avoir plus de gains et satisfaire nos différents membres. Nous nous sommes dit qu'il n'aurait pas mieux d'être une institution formelle d'où notre transition. Plusieurs facteurs ont contribué également à notre migration vers le statut formel. Nous avons souhaité être visible pour avoir une certaine notoriété auprès des différents membres et gagner une certaine crédibilité. Le respect des règles a également été un déterminant car au sein d'une organisation formelle nous avons tout un processus qui peut dans la moindre mesure conduire à la pérennité. Le mode d'organisation au travers la réglementation est un élément à souligner »*.

Le responsable de l'Etablissement de microfinance B déclare : *« L'objectif de notre migration vers le secteur formel était celui de l'entraide et la solidarité dans un cadre plus formel tout en inculquant à nos membres une culture bancaire. La recherche du gain dans une certaine mesure pour pouvoir faire des placements mais qui n'est pas mis en avant plan. La visibilité était notre première motivation. Nous avons souhaité être plus crédible auprès de nos membres. Nous avons pu faire une demande d'agrément et chercher un local d'exercice pour nous intégrer dans le tissu économique. Une organisation plus formelle nous permettrait également de mieux nous intégrer. Le respect des règles au sein d'une organisation est un aspect non négligeable »*. La réponse de ce responsable révèle que l'entraide et la solidarité entre les différents membres dans un cadre formel est une visée de la transition de statut. Le désir d'inculquer une culture bancaire aux membres également n'est pas à négliger. La visibilité du groupe est un atout majeur. Elle permet à la tontine devenue Etablissement de Microfinance de première catégorie de s'intégrer dans le tissu économique. Pour le dirigeant, une organisation formelle serait l'idéal pour poursuivre au mieux ses activités. Le respect des règles de fonctionnement a contribué également à notre mutation vers le statut formel.

Pour le dirigeant de l'Etablissement de Microfinance C plusieurs facteurs ont contribué à la migration de leur institution vers le secteur formel. La recherche escomptée du gain n'a pas été le but, mais plutôt l'entraide et la solidarité entre les membres dans un cadre formel. Ceci peut être illustré à travers ces propos : *« Concernant les différents facteurs qui nous ont motivés à la transition, nous pouvons citer comme premier facteur la recherche de*

la pérennité. Nous ne voulions pas voir notre groupe mourir. La recherche escomptée du gain n'est pas notre objectif premier. Nous préconisons Concernant les différents facteurs qui nous ont motivés à la transition, nous pouvons citer comme premier facteur la recherche de la pérennité. Nous ne voulions pas voir notre groupe mourir. La recherche escomptée du gain n'est pas notre objectif premier. Nous préconisons l'entraide et la solidarité entre les différents membres. Nous avons souhaité que les différents membres aient un sentiment d'appartenance, raison pour laquelle nous recherchés une certaine visibilité. Nous avons souhaité redéfinir notre mode d'organisation pour nos règles au sein de l'organisation soient plus respectées. L'aspect règlementaire a également contribué à l'instar des différents contrôles exercés ». La recherche de la visibilité de la tontine est un déterminant ainsi que la définition du mode d'organisation. La règlementation à travers les différents contrôles exercés par les organes d'encadrement a motivé la migration. D'après ce responsable, toutes ces différentes motivations conduisent à la recherche de la pérennité.

La rencontre avec le dirigeant de l'Etablissement de Microfinance D nous a permis de ressortir la visibilité de la tontine auprès des différents membres comme facteur. Il déclare : *« Comme premier facteur je peux dire la recherche du visible auprès de nos membres pour leur garantir une certaine crédibilité. Ce qui nous a valu une demande d'agrément et la recherche d'un local d'exercice et cela a été très porteur. Nous avons souhaité que nos activités soient encadrées à l'aide d'un mode d'organisation plus formel (respect des règles et présentation des statuts). Le respect des règles est un aspect non négligeable ».* Dans ces propos, on peut retenir également un besoin d'encadrement de l'activité à travers le mode d'organisation et le respect des règles.

Nous nous sommes interrogés sur la pertinence de la recherche de la visibilité dans la transition du secteur informel vers le secteur formel. Ainsi, nous avons posé la question de savoir : qu'elle est la pertinence qui ressort de la recherche d'une certaine visibilité au travers votre venue vers le secteur formel ?

Selon le responsable de la Microfinance A ; la visibilité est un critère important qui permet de gagner la confiance des différents membres. Ce responsable nous dit ceci : *« Quant à notre visibilité elle permet que nos adhérents aient une certaine confiance nous. Le besoin de reconnaissance en tant qu'association viable se définir comme une autre source de facteur et transition ».* De ses propos, on peut également retenir le besoin de reconnaissance entant qu'association tontinière viable. Il en de même pour le responsable de l'Etablissement de Microfinance B. Ce dernier dit que la visibilité est la première source de motivation ; pour la recherche de la crédibilité auprès des différents membres. *« La visibilité était notre première motivation. Nous avons souhaité être plus crédible auprès de nos membres. Nous avons pu faire une demande d'agrément et chercher un local d'exercice pour nous intégrer dans le tissu économique ».* Selon lui, elle permet une intégration dans le tissu économique. Le responsable de l'Etablissement C à travers cette déclaration : *« Nous préconisons l'entraide et la solidarité entre les différents membres dans un cadre formel. Nous avons souhaité que les différents membres aient un sentiment d'appartenance, raison pour laquelle nous recherchés une certaine visibilité »*, dit que la visibilité est un aspect très important. Les membres avaient d'avantage besoin du sentiment d'appartenance au groupe qui exerce dans le statut formel. *« Je peux dire la recherche de la visibilité auprès de nos membres pour leur garantir une certaine crédibilité. Ce qui nous a valu une demande d'agrément et la recherche d'un local d'exercice et cela a été très porteur ».* Cette déclaration du responsable de l'Etablissement D confirme que la visibilité garantie une certaine crédibilité de la tontine. En plus, le responsable de l'établissement E témoigne de l'importance de la visibilité comme

moyen de réputation et de crédibilité. « *Nous avons souhaité être visible pour avoir une certaine notoriété auprès des différents membres et gagner une certaine crédibilité* ».

Pour ce qui est du mode d'organisation, nous avons reçu plus avis. Pour le responsable de l'Etablissement A, le besoin de devenir une organisation formelle a été une solution à un moment donné. « *Nous avons voulu à un moment donné être au contrôle de toutes nos entreprises et être organisation formelle était la solution. Nous avons souhaité que nos activités soient encadrées dans une certaine mesure* ». Les responsables de la tontine ont voulu avoir le contrôle sur toutes leurs entreprises, et le mode d'organisation du secteur formel a été un déterminant de leur désir de transition.

Le mode d'organisation du secteur formel du secteur informel est un aspect non négligeable selon le responsable de l'Etablissement B. Le mode d'organisation s'établit à partir d'un certain nombre de normes et de procédures qui doivent être respectés. « *Le mode d'organisation en secteur formel se révèle aussi comme étant un déterminant. Le respect des règles au sein d'une organisation est un aspect non négligeable. Etant donné que nous soyons dans le statut légal ; il faut un nombre de procédures qui s'en suivent et qui ne doivent être boycottées* ». Le souhait de redéfinir le mode d'organisation dans un cadre légal a été une aspiration du groupe d'après le dirigeant de l'Etablissement C. « *Nous avons souhaité redéfinir notre mode d'organisation pour nos règles au sein de l'organisation soient plus respectées (statuts et procédures)* ». Le respect des règles au sein de la tontine a été un objectif.

« *Nous avons souhaité que nos activités soient encadrées à l'aide d'un mode d'organisation plus formel (respect des règles et présentation des statuts)* ». Le responsable de l'Etablissement de Microfinance D ressort le souhait de l'encadrement de l'activité. Pour lui le mode d'organisation des institutions qui réside dans le secteur formel est une garantie. Le mode d'organisation est un élément déterminant à souligner. D'après le responsable de l'Etablissement de la Microfinance E, le mode d'organisation du secteur formel contribue à l'encadrement de leurs activités à travers la réglementation. « *Le mode d'organisation au travers la réglementation est un élément à souligner. Ce qui fait en sorte que notre activité soit mieux encadrée et plus contrôlée par le régulateur et notre superviseur.* »

4.2. Les autres déterminants relatifs au phénomène de transition

Il nous a semblé important de s'intéresser à l'existence d'autres facteurs. Pour ce faire, nous avons posé la question de savoir : existe-t-il d'autres facteurs externes ou internes ayant contribué à votre passage vers le secteur formel ?

Le responsable de l'établissement de la microfinance A nous déclare : « *Comme une autre source de facteur et transition et d'autre part nous avons souhaité inculqué la culture bancaire à nos différents membres* ». Inculquer la culture bancaire aux différents membres est un autre déterminant de la transition d'après ce responsable. Pour le responsable de l'Etablissement de Microfinance D, « *La recherche de la pérennité* » est la finalité de la transition.

5. Discussions et Implications managériales

De nos différents échanges les responsables de Microfinance de première catégorie, nous avons pu ressortir les motivations de la migration des tontines vers le secteur formel notamment le statut d'Etablissement de Microfinance de première catégorie. Certaines facteurs se révèlent être importants et d'autres pas. Les facteurs explicatives peuvent être : le siège social ; l'agrément d'exercice et la recherche de la crédibilité reliée à la recherche de la visibilité. Quant au mode d'organisation nous avons la réglementation ; la définition des

responsabilités ; la hiérarchisation des postes et le respect des règles. Pour ce faire ; des facteurs qui influencent de manière significative le phénomène de mutation sont : la crédibilité, la réglementation et le respect des règles. Lelart (2005) soutient que ces facteurs sont assez déterminants pour la mutation vers le secteur formel. Elles font parties des premières motivations surtout pour la transition vers le statut d'Etablissement de Microfinance de première catégorie.

La recherche du siège social et de l'agrément se sont avérées être peu significatives. Elles sont juste des variables qui servent d'appui pour garantir la crédibilité de l'association de tontine qui veut transiter. Elles sont attribuées de manière simple à des formalités administratives. Le volet administratif n'est pas trop le but recherché d'autant plus dans certaines situations, il n'y a pas réellement une séparation de pouvoir. Selon Dieter (1996), la création de nouvelles entités financières devrait être planifiée de manière complémentaire ou consécutive. La mutation vers au statut d'organisation semi – formel est une étape qui peut mener à la transition générale (se transformer en établissement formel).

A travers la littérature, nous avons pu identifier les déterminants du phénomène de transition. En contexte camerounais nous avons trouvé d'autres qui se prononcent de manière importante. Le guide d'entretien nous a permis de ressortir des nouveaux facteurs qui n'ont pas été pris en compte dans les différents travaux de recherche. Nous soulignons l'entraide et la solidarité entre les différents membres dans un cadre formel d'une part et la sécurisation des fonds à travers la participation aux parts sociales.

La théorie du changement abordée dans notre travail, est associée à un ensemble de modifications, qui contribuent à l'accomplissement d'un certain nombre de résultats attendus. La théorie du changement consiste à définir un objectif ultime à atteindre tout en tenant compte d'une stratégie qui devrait être élaborée au préalable. Pour qu'il ait changement, il faudrait l'existence d'une organisation au préalable. L'objectif doit également s'accompagner d'une finalité. Dans le cadre de notre étude, le but recherché est celui de la pérennité du groupe. L'objectif est celui de la satisfaction des membres dans un cadre légal doté d'un encadrement formel. L'un des facteurs qui caractérisent le succès d'un changement c'est la cadre règlementaire dans lequel il est effectué.

La théorie de la régulation quant à elle permet essentiellement de pallier aux défaillances du marché et de maintenir la stabilité du système. La régulation consiste en encadrement constant et non ponctuel. De ce qui précède, la régulation permet d'adapter des méthodes de fonctionnement favorable à l'équilibre de marché. Dans le cadre de notre étude la régulation est un facteur non négligeable pour le phénomène de transition. Il peut être dissocié en deux volets notamment la réglementation et la supervision. L'Etat Camerounais à travers sa réglementation, met en place un ensemble de dispositions qui permettent d'accueillir toute organisation qui désire intégrer le secteur formel.

La théorie de l'incitation et de l'agence recouvre en fait toute relation contractuelle entre deux parties. Les tontines qui migrent vers le secteur formel sont liées par le biais d'un contrat nouvellement crée. Le principal (l'Etat) est le régulateur qui établit les mécanismes nécessaires pour accompagner l'agent (la tontine). L'initiative devrait être davantage encouragée, car elle contribue d'une manière ou d'une autre au processus l'inclusion financière. Les tontines qui veulent migrer vers le formel peuvent s'ouvrir en acceptant plus de membres. Ils pourront à ce moment disposer assez de fonds pour ouvrir une coopérative d'épargne. Les tontines sont également vues comme un lieu d'information. Les membres se retrouvent pour pouvoir échanger par rapports aux différentes opportunités d'investissement, ou pour tout autre type d'informations. D'autres doivent même leur existence du fait qu'elles

soient vraiment secrètes et qu'elles ne veulent n'y s'ouvrir, au public, ni de transition vers le secteur formel ; ce qui dénaturerait leur existence. Dans cette perspective que Nguebou Toukam (2002) dit « *le lien interpersonnel qui se crée dans les tontines est particulièrement fort et oblige la communauté à soutenir, matériellement et moralement, chacun de ses membres en cas de « coup dur ».* Ce lien ne se construit pas à pas. De même, on rencontre au sein de nombreuses associations, des slogans ou chanson fédérateurs du groupe pour signifier une unité forte. Ce sont la mise en commun ou communication, la participation de chaque membre autour d'une idée qui donnent lieu à la création de la valeur ajoutée non négligeable. En aidant chaque participant dans sa vie quotidienne, le regroupement partage les mêmes valeurs socioculturelles. Les associations informelles d'épargne et de crédit communiquent et renforcent leurs relations dans la confiance à travers la codification des usages, coutumes et rituels ».

La nécessité de la transition vers le secteur formel se révèle être une polémique au travers les différentes interventions des auteurs.

6. Conclusion

Le phénomène de migration du secteur informel vers le secteur formel est vu comme une innovation. Certains partisans de la finance informelle décident de muter vers un environnement dont les activités sont plus encadrées. Ledit environnement est régit par des règles et dispose d'un mode de fonctionnement beaucoup plus transparent, ce qui oppose totalement celui des tontines. Qu'est-ce qui motive cette transition vers le secteur formel d'autant plus qu'il est doté de contraintes règlementaires, qui a priori leur pose problème ? Qu'est ce qui encouragerait donc les tontines à muter vers le statut formel en devenant des Etablissements de Microfinance. Nombreux sont des auteurs qui ont pu ressortir les différents facteurs de transition, à partir de plusieurs travaux. Dans le cadre de notre recherche, deux facteurs s'avèrent déterminant dans la mutation de l'informel vers le formel : la recherche de la visibilité et le mode d'organisation. Ces deux éléments expliquent en contexte camerounais, le désir de transition des tontines vers le secteur formel. Le désir de la transition s'explique aussi au travers de nombreuses limites dont disposent les tontines ; bien qu'au niveau de la satisfaction des besoins des membres qu'à respect des engagements à échéance. La visibilité est un moyen qui permet de rassurer les différents membres de l'association. Elle garantit une certaine fiabilité et la rend plus crédible aux yeux des différents membres. Pour cela, l'association doit disposer d'un agrément d'exercice obtenu auprès de l'organe de supervision. Le mode d'organisation quant à lui est régi et structuré par la réglementation en vigueur.

7. Bibliographie

- Adams D. W. et Fitchett D. A, (1994), *Finance informelle dans les pays en Développement*, PUF, Lyon
- Adams, D. (1994). et Fitchett DA (éd.) (1994), *Finance informelle dans les pays en développement*, Presses Universitaires de Lyon
- Autissier, D., et Moutot, J. M. (2003), *Pratiques de la conduite du changement: Comment passer du discours à l'action*, Dunod
- Banque mondiale, (1989), *Rapport sur le développement dans le monde- systèmes financiers et développement*, Washington, pp.134-144.
- Bouman F. J. A. (1989), *Small, Short and Unsecured: Informal Rural Finance in India*, Delhi, Oxford, New York, *Oxford University Press*.

- Bouman F. J. A. (1995), "Rotating and accumulating saving and Credit Association: A Development Perspective", *World Development*, vol. 23, n° 3, pp 371-384.
- Coriat, B. (1994), « La théorie de la régulation. Origines, spécificités et perspectives », *Futur antérieur*, (especial).
- Germidis D. A., Kessler, D., et Meghir, R. (1991), systèmes financiers et développement : *quels rôles pour les secteurs financiers formel et informel*, (Vol. 95). OECD Publishing, paris
- Labie, M, (1999), *La microfinance en questions – Limites et choix organisationnels*, Editions Luc Pire
- Labie, M. (2009), « Microfinance: évolutions du secteur, diversification de produits et gouvernance », *Reflets et Perspectives de la vie économique*, 48(3), 5-6
- Legerwood. J, (1998), *Manuel de microfinance – Une perspective institutionnelle et financière*, Banque Mondiale, Washington
- Lelart, M. (1990), *La tontine pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, John Libbey Eurotext
- Lelart, M. (2002), « L'évolution de la finance informelle et ses conséquences sur l'évolution des systèmes financiers », *Mondes en développement*, (3), 9-20
- Lelart, M. (2005), *De la finance informelle à la microfinance*, Archives contemporaines
- Lhériau, L. (2005). *Précis de Réglementation de la Microfinance*, Agence française de développement
- Lhériau, L. (2009), *Précis de réglementation de la microfinance*, Agence Française de Développement
- Morduch J. (1999), « The microfinance promise », *journal of Economic littérature*, vol .27, pp. 1569-1614.
- Seibel H. D. et Parhusipu. (1994), « lien entre la finance informelle et finance informelle ». *Exemple indonésien*, in D. Adams et D. Fitchett, op. Cit., PP. 283-292.
- Seibel H.D et Schrader.D (1999), « Dhikuti revisited from Rosca to finance compagny », *Banks saving and developpemnt*, n°1 PP.47- 55.
- Seibel H.D. (1996), « finance formelle et informelle : stratégie de développement des systèmes locaux de financement », *revu tiers monde*, n° 145, janvier- mars, pp .97 -114.
- Servet J.M. (1996), « Risque, incertitude et financement de proximité en Afrique : Une approche socio-économique », *In Tiers Monde*, tome 37, n°145, pp. 41-57;
- Servet, J. M. (1995), « Epargne et liens sociaux », *Etudes comparées d'informalités*
- Staschen, S., (1999), *Régulation and Supervision of Microfinance Institutions*, State of Knowledge.
- Taplin, D. H., et Clark, H. (2012), "Theory of change basics: A primer on theory of change", *New York: Actknowledge*
- Von Hayek, F. A. (1937), "Economics and knowledge", *Economica*, 4(13), 33-54